

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers : L'an deux mil vingt-deux le 7 décembre à dix-huit heures, le Conseil municipal de la commune de CHERY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Damien PRELY, Maire.

en exercice : 9
présents : 6
votants : 8

Date de la convocation : 28 novembre 2022

Présents : Monsieur Damien PRELY, Monsieur Alain LE BLEVEC, Monsieur Dominique LACOFFRETTE, Madame Béatrice DAVOUST, Madame Aurélie CHABROUX, et Monsieur Cédric CHABROUX

Pouvoirs : Monsieur Erwan LE BLEVEC à Monsieur Alain LE BLEVEC, Madame Ingrid MAGNARD à Monsieur CHABROUX Cédric

Absents-excuses : Monsieur Cédric PATRIGEON

Monsieur Cédric CHABROUX a été désigné secrétaire de séance.

35/ SDE 18 : RÉNOVATION ÉCLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire informe le Conseil avoir reçu un plan de financement pour les travaux d'aménagement de l'éclairage public La Vallée aux Moines/Chemin d'Augis ;

Le coût global des travaux est estimé à **787.19 € HT**.

Le SDE 18 demande une participation financière calculée sur la base de 50% du montant HT soit **393.60 € HT**.

Travaux d'éclairage public	Abattage, élagage	0.00 €	399.19 €
	Dépose de matériel d'éclairage public (lanterne, candélabre...)	129.69 €	
	Pose de matériel d'éclairage public (lanterne, candélabre, horloge astronomique...) essais et réglages	104.50 €	
	Fourniture et pose (support bois, béton, enveloppe, coffret, platine, protection, prise guirlande, accessoires)	165.00 €	

Matériel	Horloge astronomique programmable AS4 avec antenne	1	388.00 €	388.00 €
----------	--	---	----------	----------

Total HT..... 787.19 €

Prise en charge par le SDE 18 sur le montant HT (50 %)	393.60 €
Participation de la Collectivité sur le montant HT (50 %)	393.60 €

Le Conseil Municipal doit donner autorisation à Monsieur le Maire de signer le plan de financement ci-dessus. Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil municipal :

- **autorisent** Monsieur le Maire à signer le devis présenté par le SDE 18 et tous documents afférents.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Maire, Damien PRELY

Le Secrétaire de Séance, Cédric CHABROUX

Acte publié le : 14/12/2022
Mode de publication : Site Internet www.cheryenberry.fr
Transmis au contrôle de légalité le : 14/12/2022



Chabroux